

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 12 MARS 2024**

Quorum	7
Présents	8
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 06 mars 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le 12 mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

Présents : M. Jean Luc REQUI, M Ludovic CROS, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET Mme Sophie COSTEAU, M. Patrick-Albert JAURES, Mme Danièle JOSEPH,

Absents excusés: M. Claude REVEL, Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Daniel VALETTE, M. Daniel FABRE, M. Jean François SOTO, Mme Marie Hélène SANCHEZ, Mme Isabelle LE GOFF, M. Bertrand ALEIX, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Pouvoir : Mme Isabelle SILHOL à M. Claude REVEL
Pouvoir : M. Francis BARDEAU à M. Patrick-Albert JAURES

Secrétaire de séance : M. Ludovic CROS

Objet : Compte rendu par le Président des décisions prises par délégation du Comité Syndical

Vu la délibération du 06 août 2020, visée par la Préfecture le 12 août 2020, conférant au Président l'ensemble des délégations prévus à l'article L.5211-10 du code général des collectivités générales,

Vu l'article L.5211-6 à L.5211-10 du code général des collectivités générales, qui impose au Président de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité, des décisions prises en vertu de la délégation qu'il a reçu de ce dernier,

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents

PREND ACTE des décisions suivantes, intervenues en application des délégations consenties par le Comité Syndical:

N° Décision	Objet	Nom de l'entreprise/ Organisme	Montant HT
2024-02	Actualisation des tarifs généraux et prestations de service du SCH à compter du 01 mars 2024	SCH	Cf. grille tarifaire
2024-03	Renouvellement du contrat de maintenance d'un système de suivi de la flotte de véhicules de collecte en apport volontaire et déchèteries avec matériel embarqué et optimisation des circuits	SIMPLICITI	Cf. BPU

2024-04	Contrat d'abonnement au service en ligne COYOTE SECURE pour 5 engins	UBIWAN	Montant par engin : 12.90 € HT
2024-22	Avenant au contrat de collecte remise annuelle	LA POSTE	Montant annuel de 1 280.00 € HT
2024-23	Avenant n° 2 au marché d'étude de réorganisation de la collecte des déchets et étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative	EODD Ingénieurs Conseils	Montant de l'avenant : 6 6505.24 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit, le
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le : .../.../2024
et publié ou notifié le : .../.../2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.